

GILET DE FROID

ANNAPURNA®

FICHE PRODUIT

EN ISO 20471 (2013)



Avec manches

EN ISO 20471 (2013)



Sans manches

FROID

MARK & SCRATCH



Les + produits



Manches préformées amovibles.



Doublure fixe polaire.



Poches doublées.



Face



Dos

Référence

GILAFANNAP2OM

GILAFANNAP2RM

GILAFANNAP2JM

GILAFANNAP2RG

GILAFANNAP2JV

t2s®
griffe de sécurité

FIT & ZIP



Parka
ANNAPURNA

Parka
NEPAL

Entretien



25 cycles de lavage à 60°C (selon ISO 6330 méthode 2A).

Taille

S / M / L / XL / XXL / XXXL

DESCRIPTIF DU PRODUIT

- Manches amovibles préformées doublées taffetas.
- Fermeture centrale à glissière avec curseur réversible sous double passepoil.
- Doublure fixe polaire.
- Col doublé Micromink.
- Deux poches doublées Micromink fermées par fermeture à glissière et recouvertes d'un rabat.
- Une poche intérieure, côté coeur, fermée par un auto-agrippant.
- Fit&Zip : Patte d'accroche au col et aux poignets pour fixation dans la parka ANNAPURNA ou NEPAL.
- Mark&Scratch : un auto-agrippant, face velours, d'un diamètre de 80 mm cousu sur la manche droite.
- Deux bretelles, deux ceintures et quatre brassards rétro réfléchissants microbilles RETHIOTEX® 29 250 cousus.

MATIÈRES PREMIÈRES

TISSU EXTERIEUR

- Tissu Wovetex Air imper-respirant avec enduction microporeuse. Poids : 200 g/m².

DOUBLURE

- Polaire grise 100% polyester. Poids : 260 g/m².
- Doublure Micromink grise 100% polyester. Poids : 235 g/m².

TISSU RETROFLECHISSANT

- Tissu rétro réfléchissant microbilles RETHIOTEX® 29 250. 50 cycles de lavage à 60°C (selon ISO 6330 méthode 2A).

STOCKAGE

Le gilet de froid ANNAPURNA est conditionné dans un emballage individuel transparent.
Le produit doit être stocké dans son emballage d'origine dans un endroit frais, sec et à l'abri de la lumière.

ENTRETIEN

L'entretien s'effectue par lavage à 60°C.
25 cycles de lavage sont autorisés (selon ISO 6330 méthode 2A).
Le chlorage, le repassage, le nettoyage à sec et le séchage en tambour sont interdits.



CONFORMITÉ

La conformité aux exigences essentielles listées dans l'annexe II de la Directive 89/686, paragraphes 1.1 – 1.2 – 1.3 – 1.4 – 2.2 – 2.13 – 3.7, a été vérifiée en utilisant les normes harmonisées suivantes :

- **EN ISO 20471 / 2013** pour les vêtements de signalisation à haute visibilité.

